

Le malheur du handicap

« Fabrice est né en 1964. Tout à fait normal à la naissance, il sera scolarisé en maternelle sans problème.

*En 1968 à l'âge de 4 ans, il reçoit le vaccin contre la **coqueluche** et fait une **encéphalite dans les 48 heures**. Paralysé d'un côté il ne marchera pas pendant 5 jours. Il perd également l'usage de la parole.*

Il récupère ensuite la marche, mais ne pourra plus s'exprimer normalement, il devient hyperactif et sa scolarisation est impossible.

F. gardera un handicap à vie. Ses parents seront dans l'obligation de le placer en institution à Poitiers. Ils vont le chercher tous les week-ends.

En avril 1981, Fabrice est accueilli dans une Maison d'Accueil Spécialisée en Haute Normandie (68 résidents adultes, dont certains ont été victimes de vaccination dans les années 1960).

*Fabrice a été vacciné contre **l'hépatite B** comme tous les autres patients **sans autorisation parentale** :*

9 décembre 1994 GENHEVAC B

2 février 1995 ENGERIX B

28 août 1995 ENGERIX B

Avant ces vaccinations, Fabrice marchait, courait normalement, on l'emmenait dans le supermarché, il poussait le chariot pour faire les courses. Il faisait le tour de la plage quand nous le prenions à la maison (Bretagne).

Depuis 1996, il a fait plusieurs chutes, il reste des après-midi entières à dormir, en proie à une fatigue anormale. Il s'est cassé la cheville et a dû rester immobilisé dans son lit plusieurs mois, pour plus de sécurité il a été mis dans un fauteuil roulant. Ces plaintes n'ont pas cessé.

Sur les conseils de P.GOUY, nous sommes allés à la Salpêtrière pour une biopsie musculaire en 2003, mais on ne lui a pas faite. Le 10 novembre 2003, j'ai écrit au Pr M. de l'hôpital de Rouen, mais il n'a jamais répondu. J'ai téléphoné à plusieurs hôpitaux à Nantes, Rennes, Poitiers, Bordeaux, sans résultat.

L'état de santé de Fabrice se dégrade de plus en plus. Il ne marche plus, avec de très grandes douleurs dans les jambes et les genoux, il ne peut plus allonger les jambes.

Je vais chercher Fabrice une semaine par mois environ. Je l'ai emmené voir un rhumatologue. Il a une prescription de séances de kiné tous les jours à la maison. Mon généraliste a d'ailleurs demandé une tierce personne pour tous les actes de la vie quotidienne, car c'est trop difficile, mon mari est décédé l'année dernière et je n'ai plus la force de porter Fabrice.

A l'institution où il est actuellement, plus rien. Il faut que je me fâche pour avoir un kiné pour des massages et un peu de marche, j'attends... »

Mme B. maman de Fabrice (85)

Voilà un exemple de la vie « ordinaire » des familles de victimes gravement handicapées.

➔➔ Vacciner une personne contre l'hépatite B alors qu'on a la preuve évidente qu'elle n'a pas supporté le vaccin contre la coqueluche, relève de l'inconscience. D'une part, il aurait fallu bien connaître le terrain en pratiquant pour le moins un typage HLA ; et d'autre part, ne pas prévenir les parents d'une vaccination, est une faute qui bafoue la loi Kouchner et serait sanctionnée par un tribunal.